CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JANVIER 2025

Convocation adressée à chaque membre du Conseil Municipal le vendredi17 janvier 2025, à l'effet de se réunir en séance ordinaire, en mairie de FONTOY, le mardi 28 janvier 2025, pour y délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la séance du 2 décembre 2024
- Modification du Plan Local d'urbanisme - Procédure
- CAUE - Convention
- Terrain rue du Castel
- Ecole les Lilas - Procédures
- Centre National d'Action Sociales
- Syndic – Location de salle – Tarifs
- Informations diverses
- Divers – Forêts communales
- Divers

Présents : MM. WEIS - MAOUCHI - BALSAMO - DUVAL - LAZZAROTTO - KOLATA - WEBER - PERTUY
Mmes FUNK - DIEUDONNE - CAMOZZI - SANTONI - BRUEL

Absents excusés : MM. GARRIGA - FRANCOIS - ROLLANDIN
Mmes PEIFFER - BLACH - MAAS - VAPPIANI

Absente non excusée : Mme PROBST

Procuration de Mme PEIFFER à M. WEIS
Procuration de Mme BLACH à Mme DIEUDONNE
Procuration de Mme MAAS à M. BALSAMO
Procuration de M. GARRIGA à M. PERTUY
Procuration de Mme VAPPIANI à Mme SANTONI
Procuration de M. FRANCOIS à M. MAOUCHI
Procuration de M. ROLLANDIN à M. KOLATA

Madame Sabrina FUNK est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le Maire fait part du décès de Monsieur Armand PANOZZO, ancien conseiller municipal, et de Monsieur Renzo ECCLI, conseiller municipal délégué.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence en la mémoire de Messieurs Armand PANOZZO et Renzo ECCLI.

N° 1 - Approbation de la séance du Conseil Municipal du 2 décembre 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le compte-rendu de la séance du 2 décembre 2024, dont l'ordre du jour était le suivant :

- Approbation de la séance du 23 septembre 2024
- Approbation de la séance du 22 octobre 2024
- ZAC Le Pogin - compte-rendu d'activité 2023 - Approbation
- Budget Primitif 2024 - Commune - Décision modificative
- Budget Primitif 2024 - Régie - Décision modificative
- Accueil périscolaire - Avenants
- Ecole Maternelle - Avenants
- Ecole Maternelle Les Lilas - Cession
- DGF - Recensement des voies communales (Pogin)
- Assurances - Marché 2025-2028
- Propriété 70, rue du Moulin - Transfert EPFG Est
- Loyers communaux 2025 (logements et garages)
- Tarifs 2025
- Personnel Territorial - Tableau des effectifs
- Subventions
- Terrains - Acquisition
- MOSELLE FIBRE - Conventions
- Information RD 952 - rue de Longwy - Limite communale
- Information Bulletin Municipal
- Information Téléthon
- Information Spectacle de Noël
- Information Vœux du Maire
- Information Concert de Nouvel An
- Rapport CAPDFT 2023 - Information
- Rapport MATEC 2023 – Information
- Divers.

N° 2 - Modification du Plan Local d'Urbanisme - Procédure

Le Maire indique que, dans le cadre de la réglementation des constructions et autres aménagements, la cellule d'urbanisme propose de modifier certaines règles du Plan Local d'Urbanisme, concernant :

- l'installation des panneaux solaires
- l'installation des pompes à chaleur
- la réfection des façades (couleur)
- le renforcement des règles dans les cités minières
- et de manière générale une adaptation réglementaire.

Cette modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ne nécessite pas de délibération du Conseil Municipal, mais sera mise en oeuvre par un arrêté du Maire.

Toutefois, le Maire souhaite recueillir l'avis des conseillers municipaux, d'autant plus qu'il conviendra de lancer une procédure pour le choix d'un bureau d'études pour établir les documents contractuels et réaliser la numérisation des documents de manière à verser le PLU sur le Géoportail de l'urbanisme.

Il précise également qu'il souhaite associer à cette procédure le CAUE de la Moselle (Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement), en qualité d'assistant juridique et technique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne son accord pour la réalisation de la procédure de modification simplifiée du PLU.
- autorise le Maire à effectuer les démarches afférentes à cette procédure.

N° 3 - CAUE - Convention

Le Maire indique qu'il souhaite associer le CAUE de la Moselle afin d'accompagner la commune dans la sélection d'un bureau d'étude pour la réalisation de la procédure de modification simplifiée du PLU, la rédaction d'une palette de couleur et l'accompagnement à la rédaction du règlement écrit.

A cet effet, il conviendra de signer une convention avec le CAUE, pour un coût de 4 600 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer une convention d'accompagnement avec le CAUE pour un coût de 4 600 €.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2025.

N° 4 - Terrain – rue du Castel

Madame KAKELDEY d'ANGEVILLERS, qui avait fait une offre pour ce terrain, s'est désistée argumentant que son projet ne serait pas rentable compte-tenu de l'investissement réalisé et des recettes escomptées.

Aussi, il convient d'établir une nouvelle mise en vente de ce terrain cadastré section 20 n° 144/78, au prix de 160 € le m² pour un terrain de 631 m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à mettre en vente le terrain rue du Castel d'une superficie de 631 m², cadastré section 20 n° 144/78 au prix de 160 € le m².
- autorise le Maire à signer les divers documents afférents à cette vente.

N° 5 - Ecole Les Lilas - Procédures

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 2 décembre 2024, avait décidé de retenir l'offre de M. Alain BALSAMO – SCI FAM pour la cession de l'école maternelle des Lilas et du logement à l'étage, en vue de la création de 5 logements. M. Alain BALSAMO – SCI FAM s'est désisté de son projet, compte-tenu de l'importance des travaux, en particulier le désamiantage et du risque de refus du permis de construire suite au PPRM.

Le Maire indique que plusieurs possibilités s'offrent à nous :
- mener le projet de construction des 5 logements au niveau de la commune et procéder à la revente dès l'achèvement des travaux. Cette solution paraît compliquée, compte-tenu des

procédures administratives, et entrainerait un impact sur les finances communales.
- contacter les candidats qui avaient fait une offre initialement.

Il précise également que le projet de micro-crèche annoncé sur le terrain rue du Castel ne verra pas le jour, car Madame KAKELDEY qui avait fait une offre, s'est désistée.

Aussi, le 2ème candidat, en l'occurrence M. et Mme HOFFMANN ont été contactés. Ils ont confirmé leur accord pour le projet de crèche + logement existant au prix de 275 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vu l'estimation de la DGFIP

- décide de retenir l'offre de M. et Mme HOFFMANN pour un montant de 275 000 € pour la réalisation d'un projet de crèche et logement.
- autorise le Maire à signer l'offre correspondante
- autorise la cession de la propriété de l'école maternelle Les Lilas, cadastrés section 2 n° 169
- autorise le déclassement de l'immeuble précité
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à la présente cession.

N° 6 - Centre National d'Action Sociale

Suite au départ à la retraite de M. Dominique BALSAMO – délégué agent du CNAS, il convient de désigner un nouveau délégué.
Le Maire propose Mme Julie FRIEDMANN actuellement Présidente de l'Association du Personnel Communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- désigne Madame Julie FRIEDMANN déléguée agent du CNAS.

N° 7 - Syndic – Location de salle - Tarifs

Du fait de la création d'immeubles et de la régularisation des règles de copropriétés, nous sommes sollicités par de nombreux syndics pour des réservations de salle pour les réunions annuelles.

Aussi, il sera proposé de fixer un tarif pour chaque demande.
La moyenne dans les communes voisines se situe entre 100 et 150 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- fixe le tarif de location des salles communales par les syndics de copropriété à 150 € par réunion.

N° 8 - Informations diverses

Dans le cadre de la préparation budgétaire, le Maire rappelle les prochaines réunions :
- 20 février 2025 à 20 heures – Examen du compte administratif 2024
- 20 mars 2025 à 20 heures – Etude du budget primitif 2025 et subvention pour les associations
- 3 avril 2025 à 20 heures – Validation du budget primitif 2025 et point à l'ordre du jour du Conseil Municipal
- 7 avril 2025 à 20 heures – Conseil Municipal.

N° 9 - Divers – Forêts communales

Le Maire indique que l'ONF nous a adressé les devis ci-dessous, pour l'entretien des forêts communales :

- regains plantations – plan de relance : 23 021,20 € HT
- travaux sylvicoles + entretien : 72 272,89 € HT

M. LAZZAROTTO informe que ces travaux d'entretien sont indispensables pour assurer l'avenir des 13 000 plants réalisés pour un coût de 88 000 € avec subvention de 45 %. Il ajoute que ces plantations doivent être viables à 90% dans les 5 prochaines années, sans quoi, un remboursement de la subvention perçue serait à effectuer.

Florent BALSAMO n'a pas apprécié qu'en plus des 88 000 € investi au départ, la commune soit obligée de réaliser des travaux d'entretien sur les prochaines année, faute de quoi, nous devrions rembourser de la subvention perçue. Il ajoute que ces travaux d'entretien vont impacter le budget communal dans l'avenir.

Daniel LAZZAROTTO regrette que l'ONF n'ait pas adressé ces devis plus tôt, car il pense que d'autres entreprises sont à même de réaliser ces travaux. Il indique que des entreprises privées seront contactés l'an prochain afin de réduire éventuellement les coûts d'entretien.

Laurent DUVAL indique que les investissements réalisés dans la forêt aujourd'hui permettent de garantir la biodiversité et seront source de recettes dans quelques années.

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer les devis de l'ONF :
  - regains plantations – plan de relance – montant maximum : 23 021,20 € HT
  - travaux sylvicoles + entretien – montant maximum 72 272,89 € HT

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025.

N° 10 - Divers

Le Maire a rencontré le directeur de MATEC. Ce dernier lui a proposé d'étudier des dossiers, en terme de faisabilité, pour être prêt le cas échéant (procédure technique et financière).

Les travaux pour la rénovation de la rue du Couvent pourraient faire l'objet d'une étude de faisabilité, sachant qu'en terme de réalisation aucun lancement ne sera effectué avant 2026 et la nouvelle mandature.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à solliciter MATEC pour l'établissement d'une étude de faisabilité pour les travaux de rénovation de la rue du Couvent
- autorise le Maire à signer les divers documents afférents à cette étude de faisabilité.

DELIBERATIONS DU 28 JANVIER 2025

N° 1 - Approbation de la séance du Conseil Municipal du 2 décembre 2024
N° 2 - Modification du Plan Local d'Urbanisme - Procédure
N° 3 - CAUE - Convention
N° 4 - Terrain – rue du Castel
N° 5 - Ecole Les Lilas - Procédures
N° 6 - Centre National d'Action Sociale
N° 7 - Syndic – Location de salle - Tarifs
N° 8 - Informations diverses
N° 9 - Divers – Forêts communales
N° 10 - Divers

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

WEIS Mathieu

MAOUCHI Fatah

BALSAMO Florent

FUNK Sabrina

DUVAL Laurent

DIEUDONNE Christelle

CAMOZZI Eveline

LAZZAROTTO Daniel

SANTONI Paulette

KOLATA Daniel

WEBER Christian

BRUEL Mélissa

PERTUY Thomas